



BUDGET PRIMITIF 2021 NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE Séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NotRe) du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2021 du budget principal de la Commune et du budget annexe « maison médicale ». Elle est disponible sur le site internet de la Commune (www.saintsouplets.fr)

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'assemblée communale pour l'exercice 2021.

Budget primitif 2021 du Budget Principal

Le budget principal 2021 s'équilibre à 11 735 090,91 € dont 5 497 410,37 € en section de fonctionnement et de 6 237 680,54 € en section d'investissement.

Il est à noter que ce budget intègre également les écritures comptables de reprise du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Sainte Geneviève (Objet : financement de la construction, la gestion de logements pour la gendarmerie et la répartition des excédents comptables entre la commune de SAINT SOUPPLETS et la commune de MARCHEMORET) au 1^{er} janvier 2021.

L'année 2021 est marquée par la première année d'application, pour les collectivités, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties-TFPB qui vient s'ajouter au taux communal 2020 affecté d'un coefficient correcteur.

Ainsi, le nouveau taux de référence de TFPB est de 32 % (taux communal de TFPB 2020 : 14 % + taux TFPB Département de Seine-et-Marne 2020 : 18 %).

.../...

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

| CHAPITRE | BP + DM 2020 (€) | BP 2021 (€) |
|--|---------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 1 471 620,00 | 1 691 219,55 |
| 012 - Charges de personnel | 2 721 500,00 | 2 616 500,00 |
| 014 - Atténuation de produits | 19 000,00 | 19 000,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 271 350,00 | 254 300,00 |
| 66 - Charges financières | 122 600,00 | 155 600,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 140 490,11 | 93 300,00 |
| 022 - Dépenses imprévues | 0 | 34 000,00 |
| TOTAL | 4 746 560,11 | 4 863 919,55 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 255 184,14 | 633 490,82 |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 000,00 | 0,00 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 5 002 744,25 | 5 497 410,37 |

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services, représentent 1 691 219,55 € contre 1 471 620 € en 2020, soit une hausse de 14,93 % due notamment à la reprise des charges de l'ex SIVU Sainte Geneviève, l'entretien et la réparation de bâtiments communaux ainsi que la mise en œuvre du RGPD (règlement général sur la protection des données).

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 2 616 500,00 € (-105 000 € transférés sur le chapitre 011 au titre de la maintenance des bâtiments publics).

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » retrace le prélèvement du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) prévus à 19 000 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 254 300 € globalement en baisse de 0,87 % par rapport à 2020. Il regroupe notamment la contribution au Service départemental d'incendie et de secours – SDIS (46 000 €), les subventions annuelles de fonctionnement allouées au budget annexe « maison médicale » (6 900 €) et aux diverses associations communales (67 900,00 €) ainsi que les indemnités des élus (101 000 €).

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 155 600 € (+33 000 € correspondant aux intérêts d'emprunts de l'ex SIVU Sainte Geneviève).

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » est considéré à 93 300 € dont 90 000 € provisionnés pour la prise en charge du titre de transport « Imagine'R » au bénéfice des lycéens et étudiants.

Le chapitre 022 « dépenses imprévues » est budgétisé à hauteur de 34 000,00 € (soit 0,7 % du montant des dépenses réelles prévisionnelles de la section).

Recettes de fonctionnement par chapitre :

| CHAPITRE | BP + DM 2020 (€) | BP 2021 (€) |
|--|---------------------|---------------------|
| 013 - Atténuation de charges | 0,00 | 500,00 |
| 70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses | 368 831,00 | 363 900,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 3 550 647,88 | 3 629 138,88 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 702 918,00 | 621 558,00 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 40 020,00 | 148 272,00 |
| 76 - Produits financiers | 20,00 | 20,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 22 400,00 | 130 000,00 |
| TOTAL | 4 684 836,88 | 4 893 388,88 |
| 002 - Excédent de fonctionnement | 317 907,37 | 604 021,49 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 5 002 744,25 | 5 497 410,37 |

Le chapitre 013 « atténuation de charges » est estimé à 500,00 € pour le remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

Les produits prévisionnels des services et du domaine (chapitre 70) s'établissent à 363 900,00 € et comprennent principalement les droits de stationnement, les redevances des services culturels, de loisirs, sociaux, périscolaires et d'enseignement, les locations diverses.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 3 629 138,88 €. Ce chapitre progresse de 2 % par rapport aux inscriptions 2020. Ce poste est constitué pour 30,78 % par le produit des contributions directes locales (1 100 000 €) et rôles supplémentaires (17 000 €), 52,59 % par l'attribution de compensation de la CAPM (1 908 647,88 €), 12,48 % par le fonds national de garantie individuelle des ressources-FNGIR (452 791 €), 4,15 % par le fonds national de péréquation, les droits de mutation et les droits de place.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) sont estimées à 621 558 € dont 99 000 € issus de DGF (dotation générale de fonctionnement), 32 500 € de DSR (dotation de solidarité rurale), 234 268 € de DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), 15 000 € de fonds compensation pour les nuisances aéroportuaires, 27 900 € des compensations fiscales (exonérations fiscales prises en charge par l'Etat), de 29 000 € de participation des communes extérieures aux frais de scolarité et le solde (183 890 €) de participations issues des partenaires institutionnels (État, Région, Département et Caisse d'allocations familiales).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » s'élève à 148 272 € et comprend les redevances et loyers divers perçus par la Commune (+ 99 000 € de loyers des gendarmes-ex SIVU Sainte Geneviève).

Le chapitre 76 « produits financiers » budgétisé à 20 € correspond aux parts sociales détenues auprès de la Caisse régionale de crédit agricole (CRCA).

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » évalué à 130 000 € intègre le remboursement de factures d'électricité de 2020 (115 000 €) ainsi que le remboursement de indemnités journalières par l'assurance (15 000 €).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 633 490,82 € au profit de la section d'investissement.

Dépenses d'investissement par chapitre :

| CHAPITRE | BP + DM 2020 (€) | BP 2021 |
|--|---------------------|---------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 137 025,36 | 79 931,40 |
| 16 – Emprunts et dettes | 575 000,00 | 640 000,00 |
| 21 – Immobilisations corporelles | 0,00 | 100 000,00 |
| Total des opérations d'équipement | 1 275 424,00 | 4 668 715,37 |
| TOTAL | 1 987 449,36 | 5 488 646,77 |
| 041 - Opérations patrimoniales | 119 500,00 | 82 854,07 |
| 001 - Solde d'exécution négatif anticipé | 303 606,01 | 666 179,70 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2 410 555,37 | 6 237 680,54 |

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 6 237 680,54 €.

Outre le remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement (79 931,40 €) et du capital de la dette pour 640 000 €, une enveloppe de 4 668 715,37 € est consacrée en grande partie aux travaux et aux achats d'équipements suivants :

- achèvement de la construction de la maison de loisirs (539 261,44 €),
- achat et installation d'un jeu d'enfants dans le parc de la mairie (40 000,00 €),
- extension du restaurant scolaire (996 880,50 €),
- extension de l'école élémentaire (904 792,35 €),
- création de liaisons douces avec construction d'un second court de tennis (1 857 456,00 €),
- acquisition d'une caméra et d'un nouveau serveur pour la vidéo protection (30 000,00 €).

Le solde sera quant à lui accordé aux investissements courants annuels des services utilisés dans le cadre d'opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériels ou de petites opérations afin de maintenir le patrimoine communal à niveau (bandeau illumination façade mairie, achat tracteur, ordinateurs, mobilier, licence IV, alarmes, alarmes de confinement, parcs vélos/trottinettes, logiciel gestion du temps, révision du PLU, conception site internet).

Ci-après, l'ensemble des opérations :

| OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT | BP + DM 2020 (€) | BP 2021 (€) |
|---|---------------------|---------------------|
| 120 - Petite-enfance, enfance, jeunesse | 21 142,00 | 10 370,00 |
| 121 - Hors programme | 42 630,00 | 68 518,00 |
| 122 - Voirie-éclairage public | 24 152,00 | 76 090,08 |
| 123 - Bâtiments | 1 000 000,00 | 608 232,04 |
| 124 - Installations sportives | 5 600,00 | 1 862 724,00 |
| 125 - Installations scolaires | 35 000,00 | 1 962 933,65 |
| 126 - Cadre de vie | 50 800,00 | 49 847,60 |
| 127 - Vidéo protection | 0,00 | 30 000,00 |
| 128 - Nouvelle desserte | 93 000,00 | 0,00 |
| 134 - Culturel | 3 100,00 | 0,00 |
| TOTAL | 1 275 424,00 | 4 668 715,37 |

Recettes d'investissement par chapitre :

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 70 000,00 | 155 000,00 |
| 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | 843 267,62 | 666 179,70 |
| 138 - Autres subventions d'investissement non transférables | 10 000,00 | 0,00 |
| 024 - Produits de cessions d'immobilisations | 625 000,00 | 280 000,00 |
| TOTAL | 2 034 871,23 | 5 521 335,65 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 255 184,14 | 633 490,82 |
| 040 - Opération ordre transfert entre sections | 1 000,00 | 0,00 |
| 041 - Opérations patrimoniales | 119 500,00 | 82 854,07 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2 410 555,37 | 6 237 680,54 |

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement), le produit des cessions (280 000 €), la taxe d'aménagement (40 000 €), le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée-FCTVA (90 000 €), les subventions de la Région Ile-de-France (981 655,95 €), du Département de Seine-et-Marne (300 000 €), de l'Education Nationale (35 000 €) et du SDESM (3 500 €) ainsi que par l'inscription d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 3 100 000 €.

Concernant l'opération 124 relative à la création de liaisons douces avec construction d'un second court de tennis, des subventions ont été notifiées et d'autres demandes (1 007 000 €) sont en cours d'instruction telles que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de l'État pour un montant de 702 872 € ainsi que la subvention « équipement sportif » de la Région Ile-de-France pour un montant de 301 557,26 €.

BUDGET ANNEXE « MAISON MÉDICALE »

Le budget annexe « MAISON MÉDICALE » 2021 s'élève au total à 168 464,00 € dont 65 563,18 € en fonctionnement et 102 900,82 € en investissement.

Les crédits sollicités pour 2021 correspondent pour l'essentiel au remboursement de l'annuité de la dette (10 125,43 € d'intérêts et 36 148,97 € de capital), au règlement des fluides (eau, électricité) ainsi qu'à l'achat de produits d'entretien. Ces dépenses sont financées par une subvention d'équilibre du budget principal de 6 900 € et le produit des loyers d'un montant de 43 200 €.

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent 33 000,00 € permettant d'engager l'installation d'une borne hydraulique, d'une caméra de vidéo protection ainsi qu'un défibrillateur. L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement et par l'inscription prévisionnelle d'une participation pour voirie et réseaux de 24 000 €.